

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Maire de Terre-De-Bancalié,

Jean-Luc CANTALOUBE, Pierre CALVIGNAC, Marie-Christine PAYRASTRE, Georges KIRTAVA, Morgane MENUT, Alain RAMADE, Maxime SOULET, Nathalie BERLOU, Jean-Marc ZÉNON, Nelly GRANIER, Sylvain ESLAN, Gaëlle MICHEL, Lionel VIGUIER, Vincent BOUVIER, Julien DUQUESNOY, Jean-François BIAU, Virginie SOREZE, Flavien CHAMAYOU, Anaïs SALVAN, Audrey CALMELS, Justine GAILLAC, Amandine LANET, Mathilde CHARLON

Formant la majorité des membres en exercice

Flavien CHAMAYOU est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

Point n°2 : Décisions du maire

Monsieur le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

47/2026	28/05/2026	Devis avec la société VEOLIA de Puygouzon pour la réalisation du branchement du groupe scolaire et centre de loisirs au réseau d'adduction d'eau potable pour un montant de 5 470,18€ HT
48/2026	29/05/2026	Affermissement de la tranche optionnelle 2 de la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage du groupement CHAMPS DU POSSIBLE/SOAREP/ECM, tranche correspondant à l'assistance au maître d'ouvrage pour la préparation et la réalisation des travaux, pour un montant de 24 600€ HT
49/2026	29/05/2026	Devis avec la société MGI de Réalmont pour l'accompagnement de mise en location de l'appartement situé au 29bis place des marronniers pour un montant de 245€ HT
50/2026	29/05/2026	Contrat de location de la salle polyvalente de Ronel avec Monsieur Sébastien PAULY pour la période du 14 au 17 août 2026
51/2026	29/05/2026	Contrat de location de la salle des fêtes de Lafenasse avec Madame Élodie RAMOND pour la période du 19 au 21 septembre 2026
52/2026	29/05/2026	Convention de location de la salle des fêtes de Roumégoux avec

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,*Jean-Luc CANTALOUBE*

		la Communauté de communes Centre Tarn pour la journée du 30 mai 2026
53/2026	01/06/2026	Devis avec la société ATERPLO de Biars-sur-Cère pour la réalisation des diagnostics immobiliers avant location du logement communal situé 875 route de Saint-Salvy pour un montant de 255€ HT
54/2026	01/06/2026	Contrat de location de la salle polyvalente de Ronel avec Madame Priscilla MINNE pour la période du 25 au 28 septembre 2026
55/2026	01/06/2026	Convention de location de la salle des fêtes de Lafenasse avec l'association Castelroc en Arifadès pour la journée du 1 ^{er} juin 2026
56/2026	02/06/2026	Devis avec la société EDITIONS HATIER de Montmorillon pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 79,80€ TTC
57/2026	02/06/2026	Devis avec la société EDITIONS RETZ de Marseille pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 146,10€ TTC
58/2026	04/06/2026	Devis avec la société GENERATION 5 de Bassens pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 27,50€ TTC
59/2026	04/06/2026	Devis avec la société ACCES EDITIONS de Schiltigheim pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 114€ TTC
60/2026	04/06/2026	Devis avec la société SOREP RCV d'Albi pour l'achat de panneaux imprimés pour le chantier loisirs jeunes pour un montant de 81,40€ HT
61/2026	04/06/2026	Contrat de location de la salle des fêtes de Roumégoux avec Monsieur Pierre VALAT pour la période du 14 au 17 août 2026
62/2026	08/06/2026	Devis avec la société SIGNAUX GIROD pour l'achat de numéros d'habitation et de panneaux de rue pour un montant de 320,80€ HT
63/2026	08/06/2026	Devis avec la société PAPETERIES PICHON de Veauche pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 1 644,26€ HT
64/2026	09/06/2026	Devis avec la société SCOLARTREX d'Aveze pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 138,08€ HT
65/2026	12/06/2026	Devis avec la société LOXAM d'Albi pour la location d'une

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,*Jean-Luc CANTALOUBE*

		nacelle pour les services techniques pour une durée d'une journée pour un montant de 209,42€ HT
66/2026	15/06/2026	Devis avec l'entreprise EQUASYS d'Albi pour le renouvellement de 9 ordinateurs portables de l'école de Lafenasse pour un montant de 4 166,65€ HT
67/2026	18/06/2026	Devis avec l'entreprise SUD-OUEST SIGNALISATION de Marssac sur Tarn pour la fourniture de deux panneaux de signalisation pour un montant de 147,40€ HT
68/2026	19/06/2026	Cession de l'épareuse communale à Monsieur Christian VALAT de Terre-De-Bancalié pour un montant de 2 500€.

Point n°3 : Exercice du droit à la formation des élus

Délibération n°2026/36 : Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Vu les articles L.2321-2 et L.2123-12 à L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit délibérer sur le droit à la formation de ses membres qui consiste à déterminer annuellement les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

Considérant que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant,

Considérant que seuls les organismes ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère de l'intérieur sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2% du montant total des indemnités de fonctions pouvant être allouées aux membres du Conseil Municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

La prise en charge de la formation sera subordonnée à une demande écrite préalable de l'élu(e) précisant l'objet de la formation et son adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité ainsi qu'à la fourniture des pièces justificatives nécessaires (coût, date, lieu de formation, nom de l'organisme de formation, programme de formation, etc.).

Le Maire sera chargé d'instruire les demandes, d'engager les crédits et de vérifier l'enveloppe globale votée.

Point n°4 : Création et composition des commissions municipales**Délibération n°2026/37 :**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la liste des commissions municipales suivantes :

- Vie locale, communication et prospective
- Voirie et réseaux divers, travaux, patrimoine bâti et projets
- Fêtes et cérémonies, cadre de vie
- Affaires scolaires et culturelles
- Vie associative

Chaque élu(e) peut faire partie d'une à cinq commissions.

Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission sera variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie d'une ou plusieurs commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne comme membres des commissions suivantes :

- Vie locale, communication et prospective : 6 membres

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 29 juin 2026

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

- Audrey CALMELS
- Vincent BOUVIER
- Anaïs SALVAN
- Georges KIRTAVA
- Flavien CHAMAYOU
- Morgane MENUT

- Voirie et réseaux divers, travaux, patrimoine bâti et projets: 7 membres
 - Jean-Marc ZÉNON
 - Sylvain ESLAN
 - Lionel VIGUIER
 - Jean-François BIAU
 - Julien DUQUESNOY
 - Alain RAMADE
 - Pierre CALVIGNAC

- Fêtes et cérémonies, cadre de vie : 6 membres
 - Amandine LANET
 - Maxime SOULET
 - Nelly GRANIER
 - Marie-Christine PAYRASTRE
 - Audrey CALMELS
 - Anaïs SALVAN

- Affaires scolaires et culturelles : 7 membres
 - Mathilde CHARLON
 - Amandine LANET
 - Justine GAILLAC
 - Nathalie BERLOU
 - Virginie SOREZE
 - Georges KIRTAVA
 - Gaëlle MICHEL

- Vie associative : 6 membres
 - Lionel VIGUIER
 - Morgane MENUT
 - Flavien CHAMAYOU
 - Virginie SOREZE
 - Nathalie BERLOU

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

○ Georges KIRTAVA

Point n°5 : Désignation d'un correspondant incendie et secours**Délibération n°2026/38 :**

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner élu correspondant incendie et secours : Lionel VIGUIER.

Point n°6 : Procédure de cession de chemins ruraux à la Combié : décision à l'issue de l'enquête publique**Délibération n°2026/39 :** Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 lançant la procédure de cession de trois chemins ruraux à la Combié,

Vu l'arrêté municipal n°AR2026-05 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la cession de chemins ruraux,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 avril 2026 au 28 avril 2026,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les chemins ruraux visés par la présente procédure de cession ne sont plus utilisés et que leur désaffectation a été constatée,

Considérant qu'une enquête publique a été réalisée du 13 avril 2026 au 28 avril 2026,

Considérant que le commissaire enquêteur a émis des avis favorables,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'aliéner les trois chemins ruraux de la Combié comme indiqué sur les plans annexés,
- Pour les deux extrémités du chemin n°3 à aliéner, d'imposer des servitudes de passage au bénéfice des propriétaires riverains non-acquéreurs lors de l'établissement des actes notariés afin de ne pas impacter les accès des propriétés,
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains à céder attenants à leurs propriétés étant précisé que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
*Jean-Luc CANTALOUBE***Point n°7 : Proposition de vente partielle du patus de la Braillé****Délibération n°2026/40 :** Les membres de la section de la Braillé ont fait connaître à la commune leur souhait de procéder à la vente partielle du patus de la Braillé en lui adressant le projet de plan de division établi par un géomètre joint à la présente délibération.

Pour rappel, les articles L.2411-15 et L.2411-16 du code général des collectivités territoriales prévoit la procédure formalisée à mettre en œuvre en cas de vente, échange ou changement d'usage des biens de section. Ainsi, en l'absence de commission syndicale, la proposition de vente appartient au conseil municipal par délibération. Ensuite, la décision de vente suppose d'une part l'accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les 6 mois qui suivent la transmission de la première délibération du conseil municipal au contrôle de la légalité, et d'autre part, une délibération du conseil municipal adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De proposer la vente partielle du patus de la Braillé conformément au plan de division annexé,
- De fixer le prix de vente à 0,60€/m² (prix établi lors de la précédente procédure de vente partielle du patus de la Braillé qui s'est déroulée en 2019-2020),
- De charger Monsieur le Maire d'organiser les élections prévues à l'article L.2411-16 du code général des collectivités territoriales dans les 6 mois qui suivent la transmission de la première délibération du conseil municipal au contrôle de la légalité.

Il est précisé que les frais induits par la procédure de vente (géomètre, notaire, etc.) sont à la charge des acquéreurs, et qu'en cas de vente partielle, le produit de la vente est versé à la section et ne peut être employé que dans l'intérêt de la section.

Point n°8 : Modification de l'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal**Délibération n°2026/41 :**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2022, la commune de Terre-De-Bancalié a fait le choix d'éteindre l'éclairage public la nuit de 22 heures à 6 heures sur l'ensemble de la commune.

L'évaluation de cette mesure et les récentes interventions de plusieurs conseillers municipaux amènent la commune à réétudier cette politique en distinguant la période estivale du reste de l'année.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de définir la nouvelle politique communale en matière d'extinction nocturne de l'éclairage public comme suit :

- Du 15 septembre au 14 juin : interruption de l'éclairage public de 22 heures à 6 heures sur l'ensemble de la commune
- Du 15 juin au 14 septembre : interruption de l'éclairage public de minuit à 6 heures sur l'ensemble de la commune

Point n°9 : Autorisation de signature des marchés de travaux pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié – lot 8**Délibération n°2026/42 :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la procédure de marché à procédure adaptée lancée pour la réalisation des travaux de construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2026 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, à l'exception du lot n°8 – MENUISERIES INTERIEURES,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la candidature de l'entreprise classée en première position dans le rapport d'analyse des offres du lot 8 est éliminée pour le motif suivant : absence de production des documents justificatifs et moyens de preuve d'absence de motifs d'exclusion prévus aux articles R 2143-6 à 10 du code de la commande publique dans le délai imparti,

Considérant l'objet du lot du marché, le montant de l'offre et l'attributaire identifié,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir comme attributaire du lot n°8 – MENUISERIES INTERIEURES l'entreprise SCOP FLAGEAT de Castres pour un montant HT de 418 504,61€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Point n°10 : Questions diverses

Justine GAILLAC expose la problématique des terrains non entretenus en période de risque élevé d'incendies. Elle ajoute avoir recueilli le témoignage d'une victime de morsure de chien à l'Abeillé.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la présentation du dispositif estival de lutte contre les feux de forêt 2026 le mercredi 8 juillet à partir de 14h30 à la salle polyvalente de Ronel. Une communication sera réalisée via l'application INTRAMUROS et l'information sera diffusée aux associations communales.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Gaëlle MICHEL propose la création d'un trombinoscope des agents communaux.

Monsieur le Maire indique qu'un premier temps de travail collectif est organisé par le syndicat mixte du SCOT du Grand Albigeois le 9 juillet prochain pour aborder les grandes lignes du futur Projet d'Aménagement Stratégique et le suivi du document. Alain RAMADE, Sylvain ESLAN et Lionel VIGUIER représenteront la commune de Terre-De-Bancalié.

Marie-Christine PAYRASTRE rappelle à l'Assemblée que les deux marchés de producteurs de la saison se tiendront à Lafenasse le 9 juillet avec 12 commerçants et à Saint-Antonin le 6 août avec 10 commerçants.

Gaëlle MICHEL souhaite connaître les dispositions prévues pour prendre en compte les épisodes de chaleur dans le projet de groupe scolaire et centre de loisirs. Monsieur le Maire indique que le projet n'intègre pas la climatisation. Pour autant, le confort d'été a toujours été une priorité clairement affichée de la maître d'ouvrage. Lors de la phase de conception du bâtiment, l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est employée à répondre aux objectifs du programme. Pour cela, outre le travail mené sur l'implantation du bâtiment et la distribution des pièces selon l'exposition du bâtiment, elle a notamment intégré un dispositif de plancher rafraichissant, des brasseurs d'air, des brise-soleil orientables, l'utilisation de la ventilation et a amélioré l'inertie thermique du bâtiment. La commune a pu prendre contact, pendant la canicule, avec une autre collectivité dotée d'équipements CVC quasiment similaires, voire moins performants que ceux prescrits dans le cadre du projet de Terre-De-Bancalié, qui a fait état d'une température maximale dans le bâtiment de 28°C. La commune a réceptionné la semaine passée un courrier des représentantes des parents d'élèves du SRPI à ce sujet. Une réponse est en cours de préparation en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Julien DUQUESNOY interroge Monsieur le Maire sur l'état d'avancement du projet d'aménagement du lac de la Bancalié. Monsieur le Maire indique qu'aucune information nouvelle ne peut être apportée à cette heure. Le lancement d'une enquête publique serait imminent. Cette enquête publique sera déterminante pour établir la faisabilité ou non d'un quelconque aménagement.

A l'unanimité, les élus décident de réunir immédiatement les commissions municipales créées lors de la séance afin de désigner les vice-président(e)s de chacune d'elles. Ainsi, Vincent BOUVIER est désigné vice-président de la commission « vie locale, communication et prospective » ; Pierre CALVIGNAC et Alain RAMADE sont désignés vice-présidents de la commission « voirie et réseaux divers, travaux, patrimoine bâti et projets » ; Marie-Christine PAYRASTRE est désignée vice-présidente de la commission « fêtes et cérémonies, cadre de vie » ; Georges KIRTAVA est désigné vice-président de la commission « affaires scolaires et

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 29 juin 2026

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

culturelles » ; Morgane MENUT est désignée vice-présidente de la commission « vie associative ».

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
*Jean-Luc CANTALOUBE***Numéro d'ordre des délibérations :**

2026/36	Exercice du droit à la formation des élus - adoption à l'unanimité
2026/37	Création et composition des commissions municipales
2026/38	Désignation d'un correspondant incendie et secours - adoption à l'unanimité
2026/39	Procédure de cession de chemins ruraux à la Combié : décision à l'issue de l'enquête publique - adoption à l'unanimité
2026/40	Proposition de vente partielle du patus de la Braillé - adoption à l'unanimité
2026/41	Modification de l'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal - adoption à l'unanimité
2026/42	Autorisation de signature des marchés de travaux pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié – lot 8 - adoption à l'unanimité

7 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2026/36 à n°2026/42.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
*Jean-Luc CANTALOUBE***FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 29 JUIN 2026 A 20H30**

NOM	ETAT DES PRESENCES ET DES PROCURATIONS
Jean-Luc CANTALOUBE	Présent
Pierre CALVIGNAC	Présent
Marie-Christine PAYRASTRE	Présente
Georges KIRTAVA	Présent
Morgane MENUT	Présente
Alain RAMADE	Présent
Maxime SOULET	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Nathalie BERLOU	Présente
Jean-Marc ZÉNON	Présent
Nelly GRANIER	Présente
Sylvain ESLAN	Présent
Gaëlle MICHEL	Présente
Lionel VIGUIER	Présent
Vincent BOUVIER	Présent
Julien DUQUESNOY	Présent
Jean-François BIAU	Présent
Virginie SOREZE	Présente

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 29 juin 2026**

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date de l'affichage : 22 juin 2026

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Flavien CHAMAYOU	Présent
Anaïs SALVAN	Présente
Audrey CALMELS	Présente
Justine GAILLAC	Présente
Amandine LANET	Présente
Mathilde CHARLON	Présente

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL ET DES DELIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 29 JUIN 2026 A 20H30

NOM	EMARGEMENT
Le Maire Jean-Luc CANTALOUBE	
Le secrétaire de séance Flavien CHAMAYOU	

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23